

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1994)
Heft: 66

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votations du 25 septembre

Deux objets sont proposés au vote.



Prix du blé indigène*

Le premier concerne l'arrêté du 18 mars 1994 supprimant la réduction du prix du blé produit sur le territoire national et financé par les droits de douane : "Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 18 mars 1994 supprimant la réduction du prix du blé indigène financé par les droits de douane ?" sera la question à laquelle vous devrez répondre. De quoi s'agit-il ? Le gouvernement fédéral propose que le blé suisse ne soit plus subventionné. Les montants de ces

subventions, qui s'élèvent à 25 millions de fr.s. (ce qui signifie environ 5 centimes de subvention par kilo de pain) proviennent des droits de douanes prélevés sur le blé importé. 28 fr.s. sont actuellement prélevés par quintal de blé panifiable. Les prélèvements ne seraient pas supprimés, mais seraient utilisés différemment par le Conseil Fédéral.

Discrimination raciale

Le deuxième objet de cette votation du 25 septembre, le plus discuté,

Comment voter ?
Voir Bloc-Notes
page 15. →

concerne la modification, proposée par le Gouvernement et les Chambres, du 18 juin 1993 du code pénal et militaire suisse. Que vise cette modification ? L'interdiction de toute forme de discrimination raciale. Pour cela, il est nécessaire de compléter le Code pénal et le Code pénal militaire. Le droit pénal ne prévoit pas en effet que les actes racistes soient punis en tant que tels. La Suisse se donnerait également la possibilité, en révisant son droit pénal, d'adhérer à la Convention internationale de l'ONU de 1965, qui engage ses membres à combattre la discrimination raciale partout dans le monde. 137 Etats l'ont déjà ratifiée, à l'exception - notable - des Etats-Unis. La Suisse émet cependant deux réserves: la première concerne le respect de la liberté d'expression dans la mise en place des mesures requises pour éliminer toute incitation à la discrimination raciale. La deuxième réserve concerne l'accès des étrangers au marché suisse du travail. Sachez encore que les nouvelles dispositions pénales font l'objet d'une demande de référendum. Les adversaires du projet sont en effet d'avis que

Été 94 : Les décisions du Conseil fédéral

Le Conseil Fédéral a pris acte des résultats de la procédure de consultation sur la révision de la loi sur les cartels. L'avant-projet a recueilli un large soutien. L'introduction d'un office de la concurrence et la mise en place d'un contrôle des fusions, critiquées par les milieux économiques, seront toutefois revues.

Le Conseil Fédéral propose que la Suisse adhère à la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant de 1989. Tout en émettant certaines réserves : la Suisse refuse toujours aux saisonniers le droit de faire venir leurs enfants en Suisse.

Les saisonniers issus de l'ex-Yougoslavie pourront encore obtenir une autorisation pour la saison

1995-1996. Le Conseil Fédéral a ainsi prolongé d'un an le délai transitoire qui devait échoir l'année prochaine.

Le Conseil Fédéral apporte son soutien à une modification de la loi traitant de l'immunité parlementaire. Les députés ne doivent pouvoir se protéger derrière l'immunité relative que lorsque les infractions qu'on leur reproche sont en étroite relation avec leur activité officielle.

Le Conseil Fédéral a adopté l'ordonnance sur l'aide financière en faveur des régions économiquement faibles (arrêté Bonny) et l'a mise en vigueur au 1er juillet. La prorogation urgente décidée par les Chambres a ainsi été mise en appli-

cation sans délai.

Le Conseil a mis en outre en consultation une révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Un des principaux objectifs est d'ouvrir davantage les zones agricoles aux constructions. Les cantons bénéficieront d'une plus grande marge de manoeuvre pour autoriser des changements d'affectation.

Le Conseil Fédéral a approuvé l'avant-projet concernant le tronçon de Sedrun pour le percement du tunnel ferroviaire du St Gothard.

Par un message complémentaire, le Conseil Fédéral invite les Chambres fédérales à voter un crédit de 46,7 millions de fr.s. destiné à l'agrandissement du Tribunal Fédé-

ral de Lausanne. Une première demande, en 1990, avait été renvoyée au gouvernement par le Conseil National, qui exigeait un permis de construire. Ce qui fut fait.

Le Conseil Fédéral a confirmé la disponibilité de la Suisse pour assumer la présidence de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) en 1996. De même, il a décidé que la Suisse collaborera au système global de surveillance sismique dans le cadre du Traité international sur l'arrêt des expériences nucléaires. Le Conseil a en effet estimé que les pourparlers de Genève sur le désarmement permettaient d'en espérer l'arrêt total dans un proche avenir.

Indigène : pour les Suisses de France, le qualificatif "indigène" signifiait "originaires des colonies". Dans le cas particulier, et selon les rédacteurs de nos actes, cela veut dire "blé produit en Suisse".

Relations Suisse-Europe

le droit en vigueur offre une protection suffisante et que les nouvelles dispositions pourraient remettre en question d'autres droits fondamentaux comme, par exemple, la liberté d'attitude et de jugement.

Et si la classe politique suisse, dans sa grande majorité, soutient ce projet de loi, certains ténors d'importants partis (de l'Union Démocratique du Centre ou du Parti Démocrate-Chrétien, par exemple) s'y opposent. Ils estiment en effet que l'appréciation du juge pourrait amener à sanctionner comme racistes des actes qui n'en sont pas. Par exemple, au prétexte que vous refusez de louer un bien à une personne qui risque d'y sacrifier un animal à l'occasion d'une fête religieuse.

Du côté des "pour", signalons tout de même que le Conseiller National Christoph Blocher (UDC/ZH) s'est prononcé en faveur de la loi, estimant que "l'on ne doit pas refuser ces modifications pénales". Le projet de loi rendrait passible d'une condamnation tout acte manifestement raciste, que ce soit la rédaction d'une thèse révisionniste ou la profanation d'un cimetière.

Trafic



☛ L'Allemagne a adressé à la Suisse une demande d'entraide judiciaire dans le cadre d'une enquête sur un trafic de plutonium pouvant servir à la fabrication de bombes atomiques. 6 grammes de cette matière avaient été saisis en mars dernier par la police allemande près du lac de Constance, chez un industriel allemand (il en faut plusieurs kilos pour fabriquer une bombe). Selon le magazine allemand "Der Spiegel", ce plutonium proviendrait d'une usine russe fabriquant

☛ La Commission Européenne devrait remettre sous peu aux Douze son projet de mandat pour la négociation d'un accord bilatéral avec la Suisse visant à faciliter les échanges commerciaux entre l'Union Européenne et la Suisse. Cet accord, "sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité", baptisé ARM, permettra à des organismes agréés par les Douze de certifier que les produits exportés par l'Union vers la Suisse répondent aux exigences helvétiques. Il en sera de même côté suisse. La loi, tant suisse qu'européenne - exigeant que les produits offrent des garanties quant à la sécurité, la protection de la santé, de l'environnement ou encore des consommateurs - concerne toutes les marchandises mises sur le marché. C'est dire l'importance que cet accord peut avoir pour les entreprises suisses pour qui l'Europe est le premier marché d'exportation : 55 milliards de fr.s. en 1992. Les entreprises communautaires ont vendu, à la même époque, pour 65 milliards de marchandises en Suisse.

La Suisse ne faisant pas partie de l'EEE (Espace Economique Euro-

péen), les Douze la considèrent comme un pays tiers et ne reconnaissent donc pas les contrôles de conformité effectués en Suisse. Les tests de fiabilité doivent donc être renouvelés, aussi bien pour les exportations de produits européens vers la Suisse que dans le sens inverse. Une procédure coûteuse, en temps et en argent : un ARM réduirait le coût des tests de conformité des produits et de leur homologation. Bien sûr, le traité sur l'EEE est plus ambitieux dans la mesure où il reconnaît l'identité des contrôles et des critères de conformité de ses 18 Etats signataires. L'ARM envisagé avec Berne va moins loin car il "ne vise pas, au stade actuel, l'acceptation mutuelle, par les parties, des normes ou réglementations techniques de l'autre partie". Conclu pour une durée indéterminée, et géré par un comité mixte, cet accord présentera cependant un premier pas vers la création d'un système harmonisé de normalisation et de certification. Les produits communautaires certifiés conformes pourront dès lors circuler librement en Suisse, sans discrimination par rapport aux produits helvétiques. De même, les produits portant le label "made in Switzerland" seront vendus plus facilement dans l'Union Européenne.

A noter qu'avec le texte de l'accord figurent quatre projets de directives de négociations (transports, libre-circulation des personnes, recherche et obstacles techniques aux échanges) que les Douze doivent encore approuver avant les négociations. La Commission européenne doit en outre encore adopter deux documents. Le premier concerne les exportations de produits agricoles, le deuxième l'accès réciproque aux marchés publics. Enfin, la Commission rappelle que les différentes négociations sectorielles seront conduites parallèlement. Les accords qui, éventuellement, en découleront devront respecter un équilibre des avantages mutuels. Et les Douze ne les ratifieront qu'une fois que la Suisse en aura fait de même...

TGV Franco-Suisse

Réaction



Le TGV à la gare de Lausanne

Après des mois de silence, le dossier de la relation en T.G.V. France-Suisse réapparaît. Bernard Bosson, le ministre français des Transports, Adolf Ogi, chef du DFTCE (Département Fédéral des Transports, des Communications et de l'Énergie) et les Genevois se sont mis d'accord pour étudier conjointement les lignes Chambéry-Genève, Mâcon-Genève et le raccordement de Lausanne. Un groupe de travail franco-suisse, inactif depuis des mois, va reprendre du service et il devra étudier le raccordement de Genève au projet Lyon-Turin (liaison Chambéry-Genève), en préservant la compatibilité avec une liaison Mâcon-Genève, réalisable par étape; le raccordement de Lausanne en tenant compte du futur T.G.V. Rhin-Rhône; le raccordement de Bâle et de Zurich au T.G.V. Est. La liaison Chambéry-Genève est devisée, globalement, à 10 milliards de FF, dont 6 milliards pour Genève-Anancy. La Suisse et la France pourraient financer de moitié ce dernier tronçon. Côté

français, on accepte de prendre en considération le principe de la liaison Mâcon-Genève, dans une version "allégée" (la première version aurait coûté quelque 3 milliards de frs.s...) qui verrait sa réalisation être menée à bien étape par étape. Paris propose ainsi, dans un premier temps, l'électrification de la ligne dite des Carpates, entre Bourg et Mâcon, ce qui permettrait de gagner entre 20 et 35 minutes entre Genève et Paris. Autre nouveauté : on ne parle plus de la liaison Mâcon-Genève, mais du T.G.V. Léman-Mont Blanc : tout un symbole. Les deux autres projets, la relation ferroviaire par le sillon alpin passant par Chambéry et Lyon et, au-delà vers la Méditerranée d'une part et Turin d'autre part, ainsi que la liaison vers Paris par Mâcon, seront étudiés de telle sorte que l'entrée par le sud du canton de Genève soit possible. La liaison Lausanne-Paris, par Vallorbe, n'a pas été oubliée. Un colloque, réunissant Vaudois, Neuchâtois et Francs-comtois a fait en effet apparaître qu'une amélioration de la ligne, à moindre coût, est réalisable. L'on pourrait gagner 12 minutes, en améliorant l'alimentation électrique de la ligne.

Trois accidents importants en quelques mois, c'est plus que les CFF ne pouvaient tolérer. Après l'accident survenu en gare de Lausanne début juillet*, la régie a pris une série de mesures, dont certaines sont déjà entrées en vigueur, destinées à renforcer la sécurité. Déjà, les CFF ont suspendu, à la suite de l'accident de Lausanne, le transport des matières dangereuses, malgré les obligations imposées par les accords internationaux. En outre, jusqu'à ce que les dispositions définitives soient mises en place, les CFF ont instauré une procédure centralisée de demande et d'approbation pour les transports de matières dangereuses. Le système de freinage des longs trains - transportant plus de 1200 tonnes de marchandises - a été modifié. La ou les locomotives ainsi que les 5 premiers wagons sont équipés d'un dispositif permettant un freinage moins brutal, excluant aussi les réactions de freinage dans les tampons, comme cela s'était produit à Lausanne. Tous les itinéraires de convois de matières dangereuses ont été réexaminés. Résultat : certains d'entre eux, parce qu'ils présentaient des embranchements délicats à négocier comme à l'entrée de Lausanne en venant de Berne, ont été supprimés. Les CFF ont décidé également d'intensifier les contrôles techniques, en particulier au départ du port de Bâle et des trois raffineries de St Triphon, Cressier et Salez. Après le contrôle, les agents doivent désormais donner quittance à l'instance qui traite les demandes à Berne. De plus, les contacts entre l'industrie chimique et la régie vont être renforcés, afin de mieux gérer chargement et convoyage. Les wagons transportant des matières dangereuses seront, le plus souvent possible, rassemblés pour former un convoi unique, plus facile à surveiller. Les CFF ont tiré la leçon de l'accident d'Affolten : ils pensent équiper les trains de marchandises de détecteurs de déraillement. A l'heure actuelle, ce genre de système n'existe pas. Alsthom a certes mis au point un

On ferme !

système destiné au T.G.V., mais la nature du train est telle que ce dispositif ne peut être repris simplement. Mais Schindler développe en ce moment des "senseurs" qui, installés sur chaque wagon, signaleront au mécanicien le déraillement d'un essieu. ▬

*** Deux wagons-citernes transportant de l'épichlorhydrine ont déraillé le 29 juin dernier à l'ouest de la gare. L'écoulement de quelques centaines de litres de ce liquide hautement toxique a suffi à provoquer l'évacuation d'un millier d'habitants, le bouclage du quartier, la fermeture d'écoles et l'interruption du trafic ferroviaire. Mais, grâce au sang-froid et à la rapidité des intervenants, le pire a pu être évité.**

Politique

Drogue

Le loup est sorti du bois : les trois principaux partis politiques gouvernementaux ont fini par se mettre d'accord sur un programme d'action commun contre la drogue. Socialistes, radicaux et démocrates-chrétiens acceptent le principe des essais de prescription médicalisée de drogues. Mais le PDC (Parti démocrate-chrétien) n'accepte toujours pas que la consommation de drogues ne soit pas pénalisée. Les radicaux n'approuvent quant à eux la décriminalisation que du bout des lèvres. Les initiateurs de l'initiative "pour une Jeunesse sans drogue" (qui prône une politique très répressive) sont, du coup, prêts à faire quelques concessions, même s'ils critiquent ce compromis politique. Geneviève Aubry a ainsi expliqué que le groupe était prêt à accepter des programmes de méthadone pour une durée maximum de 15 jours.

Droits civiques

L'initiative "propriété et logement pour tous" a abouti. Elle prévoit diverses mesures destinées à encourager l'accession à la propriété. Il en va de même pour les référendums lancés

Du percement du tunnel du Gothard pour y installer une ligne de ferroutage, vous en avez tous entendu parler. Mais de la fermeture du tunnel routier du même nom qui, lui, existe déjà ? C'est la nouvelle idée du WWF qui, décidément, ne manque pas d'imagination. L'organisme a même demandé une étude, qui conclut à la faisabilité d'une "autoroute ferroviaire" qui réglerait trois problèmes d'importance : la protection des Alpes, la rentabilité des Nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA) et les problèmes relationnels avec l'Union Européenne. L'auteur de l'étude, Paul Romann, a calculé que pour absorber l'ensemble du trafic, il suffirait d'utiliser les capacités offertes par la ligne fer-

contre les mesures de contrainte dans le droit des étrangers et sur l'arrêté laitier. La Chancellerie fédérale a en effet constaté que le nombre de signatures déposées était suffisant. Mais, par contre, l'initiative "pour le libre passage intégral dans la prévoyance professionnelle" a été retirée. ▬

AVS/AI

Le 2 mars dernier, le Conseil des Etats renvoyait, comme l'avait fait auparavant le National, le projet de suppression de l'AVS/AI facultative au Conseil Fédéral. Mais l'idée de la suppression n'est pas abandonnée définitivement : le projet sera de nouveau traité dans le cadre du prochain programme d'assainissement du budget. Plusieurs solutions sont envisagées. L'une d'entre elles consisterait à limiter l'assurance facultative aux Etats avec lesquels la Suisse n'a pas conclu d'accord en matière d'assurance sociale. Mais le Conseil Fédéral pourrait également reprendre son idée initiale, qui était de supprimer tout bonnement l'AVS/AI facultative. ▬

roviaire passant sous le St Gothard, y compris les 150 trains prévus de réserve dans le projet du Conseil Fédéral. Il a également calculé qu'ainsi, les émissions de CO2 diminueraient de 130.000 tonnes en cas de fermeture du tunnel routier, tandis que celles d'oxyde d'azote seraient réduites de 840 tonnes. Vis-à-vis des Douze, ce projet aurait l'avantage de mettre... tout le monde sur un pied d'égalité, chauffeurs routiers et conducteurs d'automobiles. Les voitures monteraient sur un wagon et, à raison d'un train toutes les 20 minutes pendant la journée, les automobilistes mettraient le même temps à traverser le massif alpin que s'ils empruntaient le tunnel routier. Ce dernier, coûteux (environ 30 millions de fr.s. par an pour l'entretien et l'exploitation), dangereux et gros consommateur d'énergie, pourrait être dès lors fermé. Une chose qui serait, selon le WWF qui se livre à une large interprétation des textes, conforme au résultat des votations populaires... ▬

annonces

petites annonces

IMMOBILIER

➤ **Echangerai studio tout confort à Paris XV^{ème} contre similaire ou plus grand à Zurich. F. Chiche. 6, rue d'Al-leray. 75015 Paris. Tél. 45 33 87 19**

➤ **A vendre à Arcis-sur-Aube. 80km Chaumont par l'autoroute. Maison avec grand terrain de 2.400m². Prix: 400.000 F. S'adresser à Guy Favier, notaire, route de Montmorency. 10330 Chavanges. Tél. 25 92 10 08.**

➤ **Paris 15^{ème}. 2 pièces indépendantes, meublées, 45m², refait neuf, entrée, cuisine équipée avec lave-linge, salle de bains avec wc, 6^{ème} étage ascenseur, chauffage individuel, métro Porte de Versailles/Lourmel, rue Vasco de Gamma. Près commerce. 6.500 F/mois charges comprises. Libre dès le 01.09.1994. Tél. 48 28 45 55 à partir de 18h.**

Ephéméride

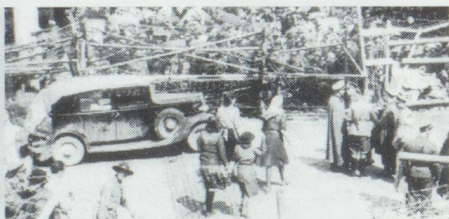
➤ **15 juillet.** En 1993, les administrations publiques (communes, cantons et Confédération) ont atteint le déficit record de 15 milliards de frs.s. Pour remplir les caisses, diverses solutions "classiques" ont été envisagées, mais une nouvelle augmentation du prix de l'essence ou de la TVA risque peu d'obtenir l'adhésion populaire. Et si l'on vendait les Télécoms suisses ? C'est du moins ce que propose "L'Hebdo", dans sa livraison du 15 juillet. L'entreprise, bénéficiaire, vaut de 8 à 15 milliards de frs.s. Séparée de la Poste, elle pourrait agir plus aisément sur le marché international, en tant que société privée.

➤ **15 juillet.** Fritz Mühlemann, secrétaire général du Département Fédéral des Transports et des Communications et de l'Energie (DFTCE) propose ni plus ni moins de faire revoter peuple et cantons sur l'initiative des Alpes. Mais le texte serait moins contraignant et il donnerait simplement au Conseil Fédéral la possibilité d'ordonner le transfert du trafic de la route sur les rails, d'obliger donc les voitures à prendre le train...

➤ **15 juillet.** Swissair reprend les vols entre Zurich et Beyrouth, après onze ans d'interruption. La compagnie desservira la capitale libanaise deux fois par semaine, le lundi et le samedi.

➤ **15 juillet.** Amnésie ? Quatre histo-

Nombreuses ont été les personnes refoulées à la frontière suisse durant la deuxième guerre mondiale.



riens s'affairent, depuis 5 mois déjà, aux Archives Fédérales. Ils recherchent les fiches que la police suisse devait rédiger sur toute personne refoulée durant la seconde guerre mondiale, depuis très exactement les prescriptions de l'Office fédéral de police approuvées par le Conseil Fédéral le 29 décembre 1942. Et, jusqu'à présent, ils n'ont pratiquement rien trouvé.

➤ **16 juillet.** Les fonctionnaires fédéraux ne sont pas contents, mais pas contents du tout : leurs salaires doivent être diminués. L'union fédérative du personnel des administrations et des en-

treprises publiques a déjà fait connaître son opposition à une baisse des salaires, qui serait d'environ 1 à 3% pour les magistrats et les salaires hors classe. De plus, la Confédération pourrait ne plus accorder la pleine compensation de la hausse du coût de la vie. Mais en échange, le temps de travail des fonctionnaires fédéraux passerait de 42 à 41 heures par semaine.

➤ **18 juillet.** Prendre le volant sous l'emprise de drogues risque d'être bientôt punissable, comme c'est déjà le cas si l'on prend le volant en état d'alcoolémie. C'est du moins le projet d'une révision de la loi sur la circulation routière, qui pourrait être mise en consultation au printemps 95.

➤ **18 juillet.** Le Conseil Fédéral propose d'assouplir la loi concernant la protection de la zone agricole. Les dispositions actuelles, extrêmement sévères, sont en effet considérées comme autant d'entraves au développement de l'agriculture.

➤ **19 juillet.** Gare aux fauves ! Une jeune baigneuse, qui nageait dans les eaux du lac des Taillères, s'est fait mordre le pied par un brochet. Il l'avait prise pour un poisson ?

➤ **20 juillet.** Qui a dit que le Conseil Fédéral manquait d'humour ? A une interpellation du libéral neuchâtelois Rémy Scheurer totalement surréaliste sur la "guerre du foie gras" lancée il y a quelques mois par le député des Landes Henri Emmanuelli, le Conseil Fédéral a répondu certes, mais...en latin.

➤ **20 juillet.** La Fédération Suisse des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers (FSCHR) veut garder "ses" réfugiés Tamouls, très exactement ceux qui travaillent dans l'hôtellerie. Elle a demandé à l'Office fédéral des réfugiés de procéder en douceur au rapatriement des quelque 1200 demandeurs d'asile du Sri Lanka.

➤ **21 juillet.** Près d'un Suisse sur 5 serait un "drogué" du travail, c'est du moins ce qu'affirme un sondage de l'Université de Berne. 22% de la population dit préférer le travail aux loisirs, contre 8% en 1989. Reste que pour la majorité des Suisses (61%), travail et loisirs ont le même intérêt. Ils sont même 14% à préférer les loisirs, contre 10% il y a 5 ans.

➤ **22 juillet.** Trop de pages : les annuaires de téléphone version 95 seront remaniés. Certains cantons (4 en tout), comme Fribourg et Vaud, disposeront de leur propre annuaire. En tout, les Télécoms publieront 25 annuaires, au lieu des 18 actuels.

➤ **23 juillet.** En visite officielle aux Etats-Unis, le Conseiller Fédéral Jean-Pascal Delamuraz en profite pour souligner que les chiffres concernant le volume d'échanges économiques entre la Suisse et les USA sont plus qu'encourageants. L'an dernier, les exportations de la Suisse vers les Etats-Unis ont en effet représenté 8 milliards de frs.s. - en hausse de 5,5% -, les importations 5,6 milliards.

➤ **25 juillet.** "La Suisse" disparaît une deuxième fois : l'équipe de journalistes qui cherchait à créer une édition dominicale du journal jette l'éponge. A moins d'un miracle, elle n'a pas réussi à trouver les millions nécessaires - il en aurait fallu au moins 10 sur trois ans.

➤ **26 juillet.** Une agence de voyages alémanique Mittelthurgo, basée dans la région zurichoise, est devenue la principale agence occidentale en Russie. Entre 1992 et 1993, elle a convoyé pas moins de 30.000 voyageurs, que ce soit en camions de l'armée russe transformés en camping-car, en bateau ou encore en train. Signalement qu'en outre, l'agence est la propriétaire, depuis 1992, du mythique "Orient-Express".

➤ **27 juillet.** L'aide suisse arrive aussi au Rwanda. Avant la guerre civile, 30 millions de frs.s. étaient alloués aux gouvernements africains. Depuis avril, 13 millions de frs.s. ont été consacrés à la lutte contre la famine, l'exode et le choléra.

➤ **28 juillet.** Le Président de la Confédération Otto Stich provoque une belle polémique en affirmant que les deux variantes des Nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes doivent être échelonnées. Le tunnel du Gothard doit être réalisé avant le tunnel du Lötschberg, car ce dernier "n'apporte rien aux Romands".

➤ **29 juillet.** Les PTT font un geste : ils renoncent à prélever la taxe sur les dons versés aux organisations caritatives qui oeuvrent actuellement pour "Action Rwanda". Mais toutes ne sont pas à mê-

me enseigne. Si la Chaîne du Bonheur a obtenu l'exonération, Terre des Hommes ne l'a pas obtenue.

➤ **1^{er} août.** Selon une étude du Fonds national de la recherche scientifique, si la Suisse veut un jour se rapprocher de l'Europe, le Conseil Fédéral doit impérativement changer de stratégie. Et surtout comprendre que, derrière les mêmes mots, Romands et Alémaniques ne partagent pas les mêmes valeurs.

➤ **4 août.** Parce qu'elle souffre de la crise, la compagnie aérienne T.W.A. prend une décision dramatique : elle fermera, dès le 6 septembre, ses bureaux de Genève et de Zurich, abandonnant la desserte de la ligne Zurich-Genève-New York. Et annonce, dans la foulée, la suppression de 3.000 emplois à travers le monde.

➤ **5 août.** Joseph Deiss, le nouveau Monsieur Prix se veut rassurant : l'introduction de la T.V.A. en janvier prochain ne devrait pas faire grimper les prix. Certains produits devraient même être vendus moins chers - affaire à suivre.

➤ **6 août.** La décision est prise : le conseil d'administration des PTT veut séparer Poste et Télécoms. La Poste doit devenir un établissement de droit public doté de la personnalité juridique. Les Télécoms deviendront une société autonome dont les statuts s'inspireront autant que possible de ceux d'une société anonyme. Reste aux autorités politiques d'avaliser cette décision...

➤ **14 août.** Deux médailles de bronze pour la Suisse : aux derniers championnats d'athlétisme d'Europe, qui se sont déroulés à Helsinki, l'Appenzellois Matthias Rasterholz est arrivé 3ème aux 400 mètres et la Bernoise Daria Nauer en a fait de même lors du 10.000 mètres. Elle en a même profité pour améliorer le record de Suisse de 31,53 secondes.

➤ **19 août.** La Banque Cantonale de Soleure sera reprise, au 1er janvier de l'année prochaine, par la Société de Banque Suisse. C'est en tous cas ce que propose le gouvernement soleurois au Parlement. Si cela se fait, Soleure sera le premier canton à ne pas disposer de banque cantonale.

Tous les mois, retrouvez cette rubrique dans le "Messenger Suisse". Conservez-la : elle vous donnera, au fur et à mesure, toutes les adresses dont vous pourriez avoir besoin. N.B. : cette rubrique est libre de toute publicité. Elle peut cependant comporter un certain nombre d'adresses à caractère commercial, mais dont la rédaction a jugé utile d'en informer ses lecteurs.

➤ **Voter par correspondance,** c'est simple. La première condition : être inscrit auprès de la représentation consulaire de sa région. La deuxième condition : demander, à cette représentation consulaire, le formulaire d'inscription pour le droit de vote. Cette demande peut être faite par écrit : il n'est pas nécessaire de se déplacer. Une fois que le consulat a reçu le formulaire en question dûment rempli, il le transmet alors à la commune de vote du demandeur, qui prendra en compte l'inscription et enverra, par la poste, le matériel nécessaire au(x) votation(s) fédérale(s). Dernières indications : la prise en compte de l'inscription peut prendre un certain temps (de 1 à 3 mois en moyenne). Il ne faut pas non plus négliger les délais postaux : le matériel de vote parvient au moins 3 semaines avant la date des votations, il ne faut donc pas tarder à renvoyer les bulletins de vote, directement à la commune où vous êtes inscrit(e). A savoir: certaines communes envoient une carte d'électeur à renvoyer avec le matériel. D'autres n'en envoient pas : ne jetez pas l'enveloppe dans laquelle vous avez reçu le matériel, il vous faudra la renvoyer avec vos bulletins de vote. Certains abonnés disent ne pas voter parce que le livret d'explication, joint au matériel de vote, est rédigé dans une langue qu'ils ne comprennent pas. Le Messenger Suisse reçoit ce livret dans ses trois traductions (allemand, français, italien). Il fournira donc volontiers copie de la traduction désirée à ceux qui en feront la demande, en échange d'un timbre à 4,40 FF destiné à couvrir les frais d'envoi.

➤ **Si vous désirez,** en sus du "Messenger Suisse", plus d'information sur chaque votation, vous pouvez aussi demander la cassette éditée par Radio Suisse Internationale avant chaque vote. Elle est gratuite, il vous suffit d'envoyer à l'adresse ci-après une étiquette auto-collante portant

vos nom et adresse (en n'oubliant pas de préciser la version désirée). Service des Suisses de l'Étranger. Bundesgasse . CH Berne.

➤ **130 pages pour répondre** aux questions que les Suisses vivant à l'Étranger se posent (trois Éditions : française, allemande et italienne) : Aide-mémoire pour les Suisses de l'Étranger. Ce petit guide est gratuit, il vous suffit d'envoyer à l'adresse ci-après une étiquette auto-collante portant vos nom et adresse (en n'oubliant pas de préciser la version désirée). Service des Suisses de l'Étranger. Bundesgasse 18. CH 3003 Berne.

➤ **Les services du "Messenger Suisse":** retrouvez toutes les adresses des consulats suisses en France, ainsi que celles des associations suisses, sur minitel : 36 16 "Tell-Suisses en France".

➤ **Vous recherchez un livre** dont l'édition est épuisée, un disque, des recettes, vous désirez constituer une amicale suisse dans votre région, vous recherchez des correspondants à l'étranger ? La rubrique "Boîte aux lettres" vous est ouverte, gratuitement : il vous suffit de rédiger votre annonce en y ajoutant vos coordonnées et de l'envoyer à la rédaction du "Messenger Suisse". Vous vous posez des questions au sujet de votre AVS, de la fiscalité, de votre retraite, vous cherchez un notaire en Suisse et ne savez pas à qui vous adresser ? Le "Messenger" peut vous aider en vous dirigeant sur les bonnes adresses, demandez-le lui !

➤ **Vous voulez vendre une maison,** un appartement, vous cherchez un appartement ? Pourquoi ne pas utiliser le service des petites annonces du "Messenger Suisse" ? Les abonnés bénéficient d'une remise de 10% et de la gratuité totale pour une parution de leur annonce sur le service minitel 36 16 "Tell-Les Suisses en France".